Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Communiqué de presse

Embargo: 27.04.2009, 9:15

3 Vie active et rémunération du travail N° 0351-0904-20

Indice suisse des salaires 2008

Malgré une hausse de 2% des salaires nominaux, les salaires réels baissent de 0,4%

Neuchâtel, 27.04.2009 (OFS) – **D'après les calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'indice suisse des salaires nominaux a augmenté en moyenne de 2% en 2008 par rapport à 2007. Il s'établit donc à 104,9 points (Base 2005 = 100). Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 2,4%, les salaires réels enregistrent un recul de 0,4% (100,6 points en base 2005).**

La plus forte hausse des salaires nominaux depuis 2002
En 2008, les salaires nominaux ont affiché une augmentation moyenne de 2% par rapport à 2007. Ce taux s'inscrit dans une tendance à une progression régulière des salaires nominaux à partir de 2005 (+1,0%), 2006 (+1,2%) et 2007 (+1,6%). L'augmentation des salaires pour 2008 représente le taux le plus élevé depuis 2002 (+1,8%). Les salaires 2008 ont bénéficié de la forte croissance économique enregistrée en 2007 aussi bien dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire. Il est à noter que, dans le cadre des principales conventions collectives de travail (CCT) recouvrant près d'un demi-million de personnes salariées, l'augmentation des salaires effectifs négociés pour 2008 atteint un taux de 1,6% accordé à titre collectif.

Le secteur tertiaire enregistre une progression des salaires nominaux de 2,1%, supérieure à celles de 2007 (+1,7%) et de 2006 (+1,2%). Le secteur secondaire affiche une hausse moins prononcée à 1,8% en progression par rapport à 2007 (+1,5%) et 2006 (+1,1%). Les sociétés financières et les branches exportatrices de produits ou de services ont fortement contribué à la croissance économique en 2007. Elles bénéficient en 2008 des progressions salariales parmi les plus élevées. C'est le cas de la branche de l'intermédiation financière (+2,4%), des assurances (+2,3%), de la chimie (+2,1%) et de la fabrication de machines, d'équipements et de moyens de transports (+2,0%). Sur le plan intérieur, la demande a aussi participé à la bonne tenue de l'économie. Dans ce domaine, les branches du commerce de gros (+2,6%) et de l'administration publique (+2,5%) affichent les hausses de salaires

Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
www.statistique.admin.ch

les plus fortes. Elles sont suivies par les postes et télécommunications, le commerce et réparation de véhicules, l'enseignement et les autres services collectifs et personnels (+ 2,2%) et la branche de la construction (+2,0%). Les branches dont les hausses salariales sont les plus faibles sont la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (+1,4%), les services auxiliaires des activités financières et des assurances (+1,4%) et l'industrie textile, habillement et fourrures (+1,3%).

Une inflation de 2,4% provoque le recul du pouvoir d'achat des salaires de 0,4%
En 2008, les salaires réels enregistrent un recul de 0,4% sous l'effet conjugué d'une hausse des salaires nominaux à 2,0% et d'une inflation marquée de 2,4%. A l'automne 2007, au moment des prises de décision en matière salariale pour 2008, les entreprises ont octroyé une revalorisation moyenne des salaires nominaux supérieure à la hausse des prix estimée alors à 1,5% pour 2008. L'augmentation nominale de 2,0% accordée augurait ainsi une hausse du pouvoir d'achat des salaires. Cependant, l'inflation qui a prévalue en 2008 s'est soldée par un taux de 2,4% sous l'effet de la hausse marquée des produits pétroliers.

Sur les cinq dernières années, de 2004 à 2008, les salaires réels ont augmenté chaque année en moyenne de 0,1%. Dans le secteur secondaire, ils ont stagné à 0% en moyenne annuelle. Les branches industrielles accusent des évolutions réelles moyennes se situant dans une fourchette de -0,4% pour l'industrie du papier, édition et impression à +0,1% pour l'industrie textile, habillement et fourrures, exception faite de l'industrie chimique dont la variation atteint +0,8%. Le secteur tertiaire enregistre, sur cette même période 2004 à 2008, une progression annuelle moyenne des salaires réels de 0,2%. L'intermédiation financière (+0,5%), les postes et télécommunications (+0,4%) et l'immobilier; location; activités informatiques (+0,3%) bénéficient des hausses les plus élevées du secteur des services. A l'opposé, la branche des transports terrestres et par conduites se distingue en affichant une baisse des salaires réels de 0,2% et celle de l'hôtellerie restauration un recul de 0,1%.

Le **raccordement mathématique** à la série de l'indice sur la base 1993 = 100, donne un indice nominal de 120,9 points et un indice réel de 104,3 points. Sur la base 1939 = 100, l'indice nominal est de 2219 points et l'indice réel de 290 points.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Fiche descriptive de la statistique de l'évolution des salaires

Source:	L'indice suisse des salaires est calculé chaque année à partir des données contenues dans les déclarations d'accidents et transmises à l'OFS par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Les calculs portent sur environ 250'000 données individuelles. L'exploitation de ces données exclut le secteur primaire, les apprentis et les stagiaires.
But:	Mesurer l'évolution annuelle des salaires en tant que **prix** du travail (évolution à structure constante)
Définition du salaire:	Le **salaire brut** correspond au salaire de base y compris le 13ème salaire avant toute déduction des cotisations obligatoires. Sont exclus les diverses primes, les allocations familiales et les paiements en nature. Les salaires des personnes à temps partiels sont mensualisés sur la base de la durée normale du travail dans l'entreprise qui les emploie.
Méthode de calcul:	L'indice suisse des salaires est un indice Laspeyres calculé sur la base de l'observation de l'évolution du salaire moyen au sein de groupes de salariés constitués selon les variables suivantes: branche économique, sexe et condition d'emploi (plein-temps et temps partiel). Ce calcul permet d'éliminer les effets induits par les modifications de la structure des salariés au cours du temps, sur l'évolution salariale, en fixant la pondération à une année de base donnée, pour une période de 5 ans en général. Le poids relatif de chaque groupe de salariés est calculé sur la base des données de l'enquête sur la structure des salaires effectuée par l'OFS en 2004.
Révision :	L'indice suisse des salaires révisé en 2006 se base sur un nouveau modèle de pondération qui tient compte d'une structure du marché du travail plus actuelle et des femmes occupées à temps partiel. Les effectifs des hommes à temps partiel et de certains groupes de salariées étant insuffisants pour le calcul d'un indicateur statistiquement représentatif n'ont pas été intégrés au calcul. La nouvelle année de base pour le calcul de l'indice suisse des salaires à structure (des salariés) constante est fixée à 2005.
Deux concepts: celui de l'OFS et celui du KOF	**Evolution des salaires (OFS) :** L'indice des salaires publié par l'OFS se fonde depuis 1993 sur les salaires des personnes accidentées communiqués par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). L'indice des salaires de l'OFS mesure l'évolution des salaires à structure constante et élimine de ce fait en partie les effets induits par les modifications de cette structure qui s'opèrent au cours du temps. Il s'agit notamment des effets induits par l'augmentation de la qualification, par la promotion et par les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches. Les primes et bonus ayant un caractère irrégulier sont exclus du calcul. Cet indice sert de base au calcul de l'indice mixte l'AVS et aux négociations salariales. **Evolution de la masse salariale (KOF) :** La comptabilité nationale (CN) est une source d'informations permettant de mesurer l'évolution de la masse salariale. Elle estime les revenus du travail dépendant à partir des données du fonds de compensation de l'AVS, des PC et de l'AI et intègre dans son calcul des composantes liées aux résultats (salaire au mérite, bonus, etc). L'évolution de la masse salariale mesure l'effet conjugué de la variation salariale et de l'effet de structure de l'emploi. Le salaire moyen est obtenu en divisant la masse salariale par le nombre d'emplois convertis en équivalent plein temps.

Renseignements:
Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail, tél.: +41 32 71 36756

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse http://www.statistique.admin.ch > Thèmes > 03 - Travail, rémunération

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
http://www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Indice des salaires nominaux et réels, 2006-2008

		Salaires nominaux						Salaires réels					
		Indice (base 2005 = 100)			Variation en % par rapport à l'année précédente			Indice (base 2005 = 100)			Variation en % par rapport à l'année précédente		
Branches économiques		2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
01-93	**TOTAL**	**101,2**	**102,8**	**104,9**	**1,2**	**1,6**	**2,0**	**100,1**	**101,0**	**100,6**	**0,1**	**0,9**	**-0,4**
10-45	**SECTEUR SECONDAIRE**	**101,1**	**102,7**	**104,5**	**1,1**	**1,5**	**1,8**	**100,1**	**100,8**	**100,3**	**0,1**	**0,8**	**-0,6**
10-14/40-41	Industries extractives, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	101,2	102,7	104,9	1,2	1,5	2,2	100,2	100,9	100,6	0,2	0,7	-0,2
15-37	Industries manufacturières	101,1	102,6	104,4	1,1	1,5	1,8	100,1	100,8	100,1	0,1	0,7	-0,6
15-16	Industries alimentaires, industries des boissons et du tabac	101,0	101,2	102,6	1,0	0,1	1,5	100,0	99,4	98,4	0,0	-0,6	-0,9
17-18	Industrie textile, habillement et fourrures	102,1	102,8	104,2	2,1	0,7	1,3	101,1	101,0	99,9	1,1	-0,1	-1,1
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois (sans les meubles)	100,8	102,1	103,9	0,8	1,3	1,8	99,8	100,3	99,7	-0,2	0,5	-0,6
21-22	Industrie du papier et du carton; édition et impression	100,3	101,4	103,0	0,3	1,1	1,6	99,2	99,6	98,8	-0,8	0,4	-0,8
19, 23-25	Industrie du cuir, de la chaussure, cokéfaction, chimie, fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	101,7	103,9	106,0	1,7	2,2	2,1	100,6	102,1	101,7	0,6	1,4	-0,4
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	101,3	102,5	104,0	1,3	1,2	1,4	100,3	100,7	99,7	0,3	0,4	-1,0
27-28	Métallurgie et travail des métaux	101,3	102,3	103,9	1,3	1,0	1,5	100,2	100,5	99,6	0,2	0,3	-0,9
29, 34-35	Fabrication de machines, d'équipements et de moyens de transport	101,2	102,9	105,0	1,2	1,7	2,0	100,1	101,1	100,7	0,1	1,0	-0,4
30-32	Fabrication d'équipements électriques et électroniques, mécanique de précision	100,7	103,0	104,7	0,7	2,2	1,7	99,7	101,1	100,4	-0,3	1,5	-0,7
33	Fabrication d'instruments médicaux et d'instruments de précision et d'optique; horlogerie	101,1	102,7	104,6	1,1	1,6	1,9	100,0	100,9	100,3	0,0	0,8	-0,6
36-37	Fabrication de meubles, de bijoux, industries diverses	101,5	101,6	103,3	1,5	0,0	1,7	100,5	99,8	99,1	0,5	-0,7	-0,7
45	Construction	101,1	102,8	104,9	1,1	1,7	2,0	100,0	101,0	100,6	0,0	0,9	-0,4
50-93	**SECTEUR TERTIAIRE**	**101,2**	**102,9**	**105,1**	**1,2**	**1,7**	**2,1**	**100,1**	**101,1**	**100,8**	**0,1**	**0,9**	**-0,3**
50-55	Commerce, rép.; hôtellerie et restauration	101,0	102,4	104,6	1,0	1,4	2,2	99,9	100,6	100,3	-0,1	0,7	-0,3
50	Commerce et réparation de véhicules	100,7	101,3	103,6	0,7	0,7	2,2	99,6	99,6	99,4	-0,4	-0,1	-0,2
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	101,1	102,6	105,3	1,1	1,5	2,6	100,1	100,8	101,0	0,1	0,8	0,2
52	Commerce de détail; réparation d'articles personnels et domestiques	101,2	103,0	105,0	1,2	1,7	1,9	100,2	101,2	100,7	0,2	1,0	-0,5
55	Hôtellerie et restauration	100,3	101,4	103,3	0,3	1,1	1,8	99,2	99,7	99,1	-0,8	0,4	-0,6
60-64	Transports et communications	100,8	102,6	104,5	0,8	1,8	1,9	99,7	100,7	100,2	-0,3	1,0	-0,5
60-63	Transports terrestres et par conduites	100,4	102,2	103,9	0,4	1,7	1,7	99,4	100,4	99,7	-0,6	1,0	-0,7
64	Postes et télécommunications	101,3	103,2	105,5	1,3	1,9	2,2	100,2	101,4	101,2	0,2	1,1	-0,2
65-74	Activ. financières; assurances, immobilier, autres services aux entreprises	101,5	103,6	105,9	1,5	2,1	2,2	100,4	101,8	101,6	0,4	1,4	-0,2
65	Intermédiation financière	102,5	105,0	107,5	2,5	2,5	2,4	101,4	103,2	103,1	1,4	1,8	-0,1
66	Assurances	101,8	103,2	105,5	1,8	1,4	2,3	100,7	101,4	101,2	0,7	0,7	-0,2
67	Services auxiliaires des activités financières et des assurances	101,0	103,4	104,8	1,0	2,4	1,4	99,9	101,6	100,5	-0,1	1,7	-1,0
70-74	Immobilier; location; activités informatiques; R + D; autres services aux entreprises	100,9	103,0	105,1	0,9	2,1	2,1	99,8	101,1	100,8	-0,2	1,3	-0,3
75	Administration publique; défense nationale; sécurite sociale	101,1	102,7	105,3	1,1	1,6	2,5	100,1	100,9	101,0	0,1	0,8	0,1
80/85/90-93	Enseignement; santé et activités sociales; autres services collectifs et personnels	101,4	102,7	104,8	1,4	1,3	2,0	100,3	100,9	100,6	0,3	0,6	-0,4
80	Enseignement	102,2	103,7	106,0	2,2	1,5	2,2	101,1	101,9	101,7	1,1	0,8	-0,2
85	Santé et activités sociales	101,1	102,5	104,5	1,1	1,4	1,9	100,0	100,7	100,2	0,0	0,7	-0,5
90-93	Autres services collectifs et personnels	100,9	101,6	103,8	0,9	0,7	2,2	99,9	99,8	99,6	-0,1	-0,1	-0,2
Sexe	Hommes	101,1	102,9	105,0	1,1	1,8	2,2	100,1	101,0	100,7	0,1	1,0	-0,2
	Femmes	101,3	102,8	104,7	1,3	1,5	1,8	100,2	101,0	100,4	0,2	0,8	-0,6

Composantes du salaire: salaire brut de base, allocation de renchérissement et 13ème salaire.
Les primes et les commissions, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source : OFS, à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

Evolution des salaires nominaux et réels en 2008 par branche économique : variation en % par rapport à 2007

G 1

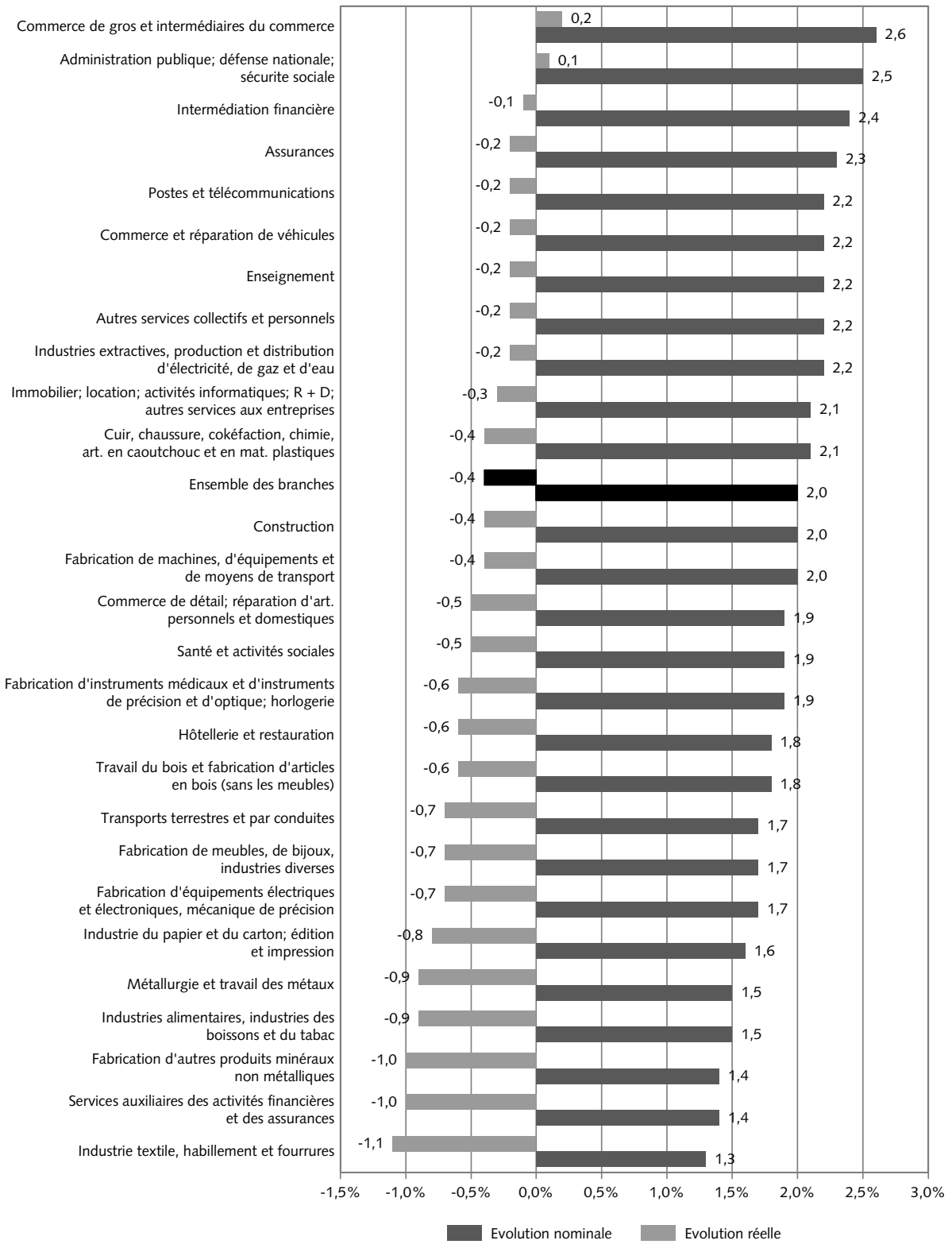

© OFS

Evolution annuelle moyenne des salaires réels du secteur secondaire de 2004 à 2008 par branche économique

G 2.1

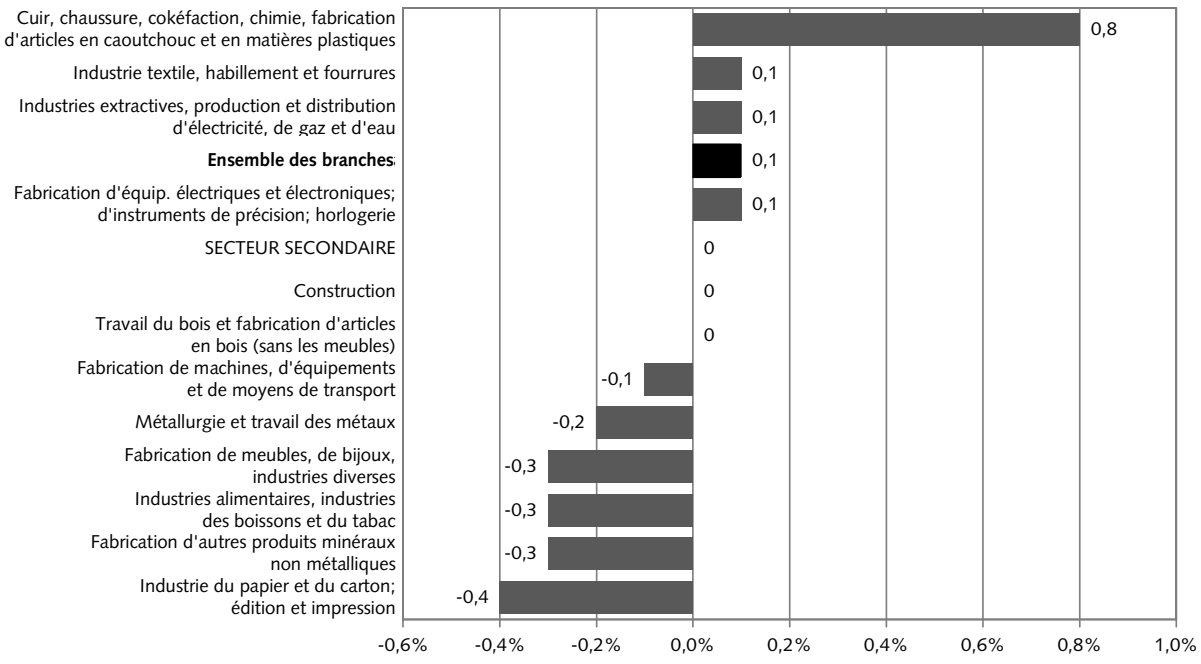

Evolution annuelle moyenne des salaires réels du secteur tertiaire de 2004 à 2008 par branche économique

G 2.2

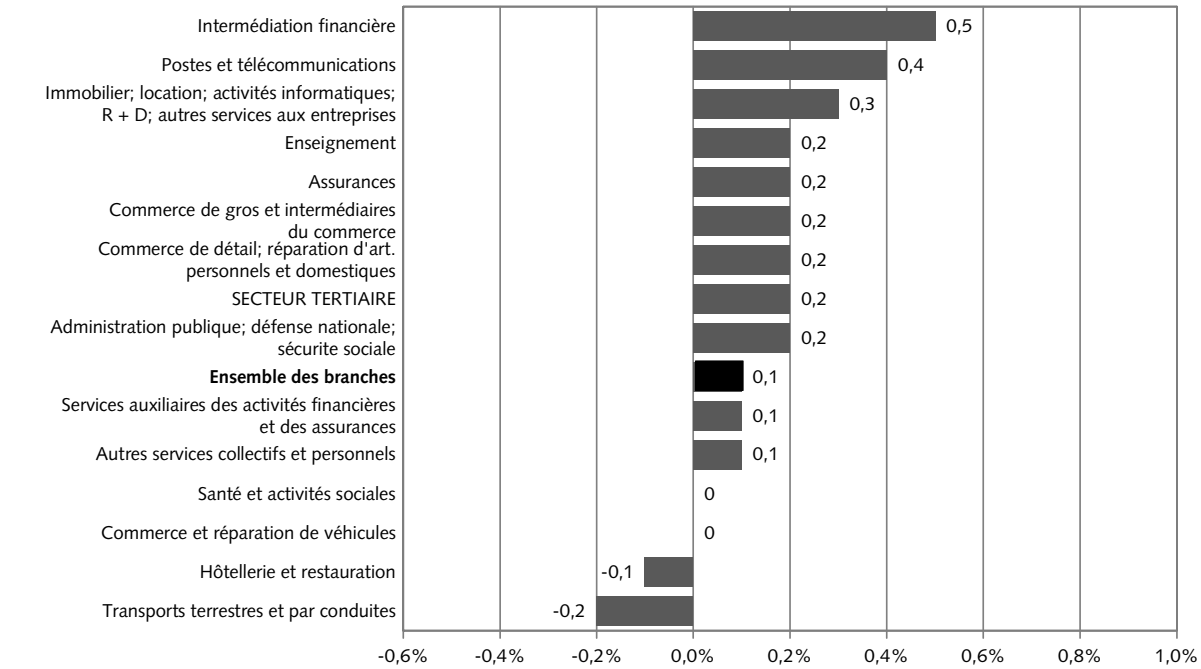

© OFS

Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels G 3

Variation par rapport à l'année précédente, en %

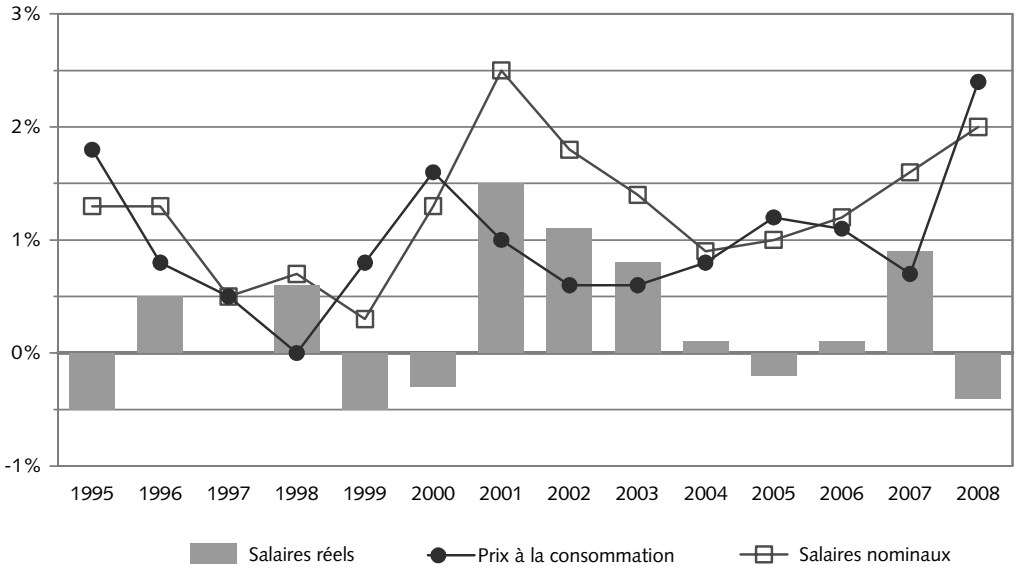

© OFS